

## Formulaire C.O.M./C.O.V.

Afin de procéder à votre demande de test, tous les renseignements ci-dessous doivent être fournis et une verge de tissu (0,9144 mètre) doit être acheminée à l'usine de fabrication tel qu'indiqué par votre représentant au service à la clientèle. Groupe Lacasse Inc. se réserve le droit de demander du tissu supplémentaire. S.V.P. inclure ce formulaire ainsi que le certificat de conformité CAL-177 (si applicable) à toute demande de test. Si le tissu est réversible, veuillez identifier le dessus sur l'échantillon. Noter que **le tissu est au prix du grade 2 et que le vinyle est au prix du grade 3**. Si vous avez des questions, contactez le coordonnateur des commandes C.O.M./C.O.V.

Ce formulaire doit être envoyé au numéro de télécopieur suivant : 1-888-248-1865. (Seulement lorsqu'un test s'avère nécessaire)

### Information générale

Date	Adresse de facturation
Nom du client	
Contact	
Numéro de téléphone	
Courriel	

### Information du recouvrement

Résultats – Pour utilisation interne seulement			Fournisseur	Nom du patron	Numéro de patron	Couleur
Test #	Approuvé	Rejeté				
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						

	S.V.P. cochez		Orientation*		Matériel réversible ?		Conformité Cal-117 ?		Type de support
	Tissu	Vinyle	Alignement horizontal du recouvrement	Alignement vertical du recouvrement	Oui	Non	Oui	Non	(si applicable)
1.									
2.									
3.									
4.									
5.									

\* Consultez la page 3 pour plus d'information concernant l'orientation standard du déroulement des tissus selon le produit.

### Autres commentaires

---



---



---

# Politique C.O.M./C.O.V.

## Approbation du matériel

Toute commande avec un matériel C.O.M./C.O.V. doit être approuvée par les unités de production de Groupe Lacasse/Arold. Pour connaître le processus d'approbation, veuillez contacter le coordonnateur des commandes C.O.M./C.O.V. au 1-888-522-2773.

Pour faire approuver un tissu ou un vinyle, faites parvenir une verge (0,9144 mètre) accompagnée des spécifications du matériel à l'adresse ci-dessous. Un représentant de notre service à la clientèle vous assistera dans cette démarche. Pour assurer une application adéquate du matériel après approbation, la section « Orientation » du formulaire C.O.M./C.O.V. doit être complétée. Advenant qu'aucune orientation n'est spécifiée, le matériel sera coupé et appliqué comme il se déroule. Si le bulletin technique 117 de la Californie est requis, vous devez le spécifier au moment de la commande et y joindre le certificat. Cette formule de demande d'examen doit être complètement remplie sinon votre requête ne sera pas traitée.

### Groupe Lacasse/Arold

A/S Coordonnateur de commande C.O.M./C.O.V.

175, rue Saint-Pierre  
Saint-Pie, QC J0H 1W0  
Canada

Lorsque l'examen du tissu ou du vinyle est terminé, le coordonnateur des commandes C.O.M./C.O.V. vous contactera avec les résultats. À l'approbation, on vous indiquera toutes exigences supplémentaires à respecter concernant le tissu ou le vinyle. Pour déterminer la quantité de matériel requise, veuillez vous référer à la présente liste de prix ou à la section *Documents* « Arold requis COM-COV-SPL » du site web ([www.groupelacasse.com](http://www.groupelacasse.com)). La quantité indiquée est calculée en fonction d'un matériel de 54"/1,38 m de large. Certains matériels avec un motif ou un sens spécifique peuvent nécessiter une quantité supérieure. Le coordonnateur de commande C.O.M./C.O.V. vous indiquera la bonne quantité.

Tout matériel nous étant acheminé doit être identifié avec votre numéro de commande, le nom du FOURNISSEUR-PATRON-COULEUR et la quantité de verges/mètres par rouleau. Nous exigeons qu'un rouleau ne contienne pas plus d'un matériel. Ce dernier doit parvenir en port payé à l'unité de production. N'ENVOYEZ AUCUN matériel de commande C.O.M./C.O.V. tant que vous n'avez pas reçu d'approbation. Tout matériel excédentaire ou ne pouvant être identifié sera détruit après 60 jours. Le poids d'un rouleau de tissu ne doit pas excéder 50 lb (22,7 kg).

Une fois que votre tissu/vinyle est approuvé, vous pouvez envoyer votre bon de commande par télécopieur au 1-888-248-1865 à l'attention du coordonnateur de commande C.O.M./C.O.V.

Le matériel demeure sujet à une approbation finale lors de sa réception. Il est du devoir du client ou fournisseur d'inspecter le matériel pour s'assurer qu'il n'a pas de défaut avant de le faire parvenir à Groupe Lacasse/Arold. Pour des besoins de douanes, il est impératif que votre matériel respecte les conditions de l'ALENA. Dans le cas contraire, des frais de douanes peuvent s'appliquer et ne seront pas couverts par Groupe Lacasse.

## Exonération de responsabilité

Lors de la réception d'un matériel, le vendeur se réserve le droit de l'approuver avant de le soumettre à la production. Même une fois accepté, le vendeur se réserve le droit de refuser toute commande si des examens ou des résultats de production préliminaires indiquent que le matériel ne respecte pas les normes de qualité du vendeur ou qu'il peut entraîner des coûts de production imprévus et excessifs. Pour les commandes C.O.M./C.O.V. acceptées, le vendeur se dégage de toute responsabilité quant à l'apparence, la qualité, la durabilité, la solidité de la couleur ou tout autre aspect après le recouvrement d'un produit Arold avec ledit matériel. Le vendeur déterminera toute quantité de tissu et tous frais de main-d'œuvre ou autres frais supplémentaires pouvant être nécessaires pour l'acceptation de la commande C.O.M./C.O.V.

La commande ne peut entrer en production tant que le matériel n'est pas approuvé et reçu. Après avoir complété ces étapes, la date d'expédition sera fixée. Le vendeur peut diviser une commande à la demande du client sous réserve possible de frais de commande minimums.

Une fois la commande produite, le vendeur n'est pas tenu de s'occuper du matériel excédentaire, sauf si une entente a été conclue à cet effet. Le client est responsable de son matériel inutilisé et des frais de transport s'il désire qu'il lui soit envoyé. Les commandes C.O.M./C.O.V. ne peuvent être modifiées ou annulées après l'acceptation de l'accusé de réception. Puisque le vendeur n'a pas l'inventaire des commandes C.O.M./C.O.V., les modifications de commandes doivent être effectuées avant l'émission de l'accusé de réception.

Veuillez contacter le coordonnateur de commande C.O.M./C.O.V. (1-888-522-2773) si vous avez des questions sur ce processus.

## Prix

C.O.M. (TISSU) : Référez-vous au prix du grade 2.

C.O.V. (VINYLE) : Référez-vous au prix du grade 3.